



PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE

CALITOM, SITE VALOPARC, COMMUNE DE SAINTE SÉVÈRE

BILAN DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES



COMMISSION DE SUIVI DE SITE

SAINTE SÉVÈRE, LE 7 JUIN 2023

Sommaire

1. Un site, des installations classées

1.1 Situation administrative

1.2 Modifications à venir

1.3 Les enjeux environnementaux

1.4 Les risques

2. Contrôle du fonctionnement des installations

2.1 Plan de contrôle

2.2 Retour sur la dernière inspection

1. Un site, des installations



+ installation de combustion (valorisation biogaz)

1.1 Situation administrative

- Régime de l'autorisation ICPE :
 - AP du 09/06/2011 (capacité maximale : 1 360 000 t)
 - APC du 30/10/2017
 - APC du 10/01/2020
 - APC du 27/01/2022 (cessation d'activité de l'unité de tri mécano biologique)

- Nature des activités / Quantités autorisées :
 - ISDND : 70 kt/an puis 40 kt/an à compter de 2025 (180 t/an de déchets d'amiante lié)
 - Puissances thermiques combustion : 3 MW torchère + 1,136 MW valo

1.2 Modifications à venir

- Porter-à-connaissance pour maintenir le quota annuel d'enfouissement à 70 kt/an le temps que le projet d'unité de valorisation énergétique voit le jour
- Projet de création d'une unité de préparation de combustibles solides de récupération en lieu et place de l'ancienne unité de tri mécano-biologique

1.3 Les enjeux

- Rejets aqueux (eaux superficielles)
- Traitement des lixiviats
- Surveillance des eaux souterraines
- Traitement du biogaz
- Odeurs
- Qualité/quantité déchets admis et traités

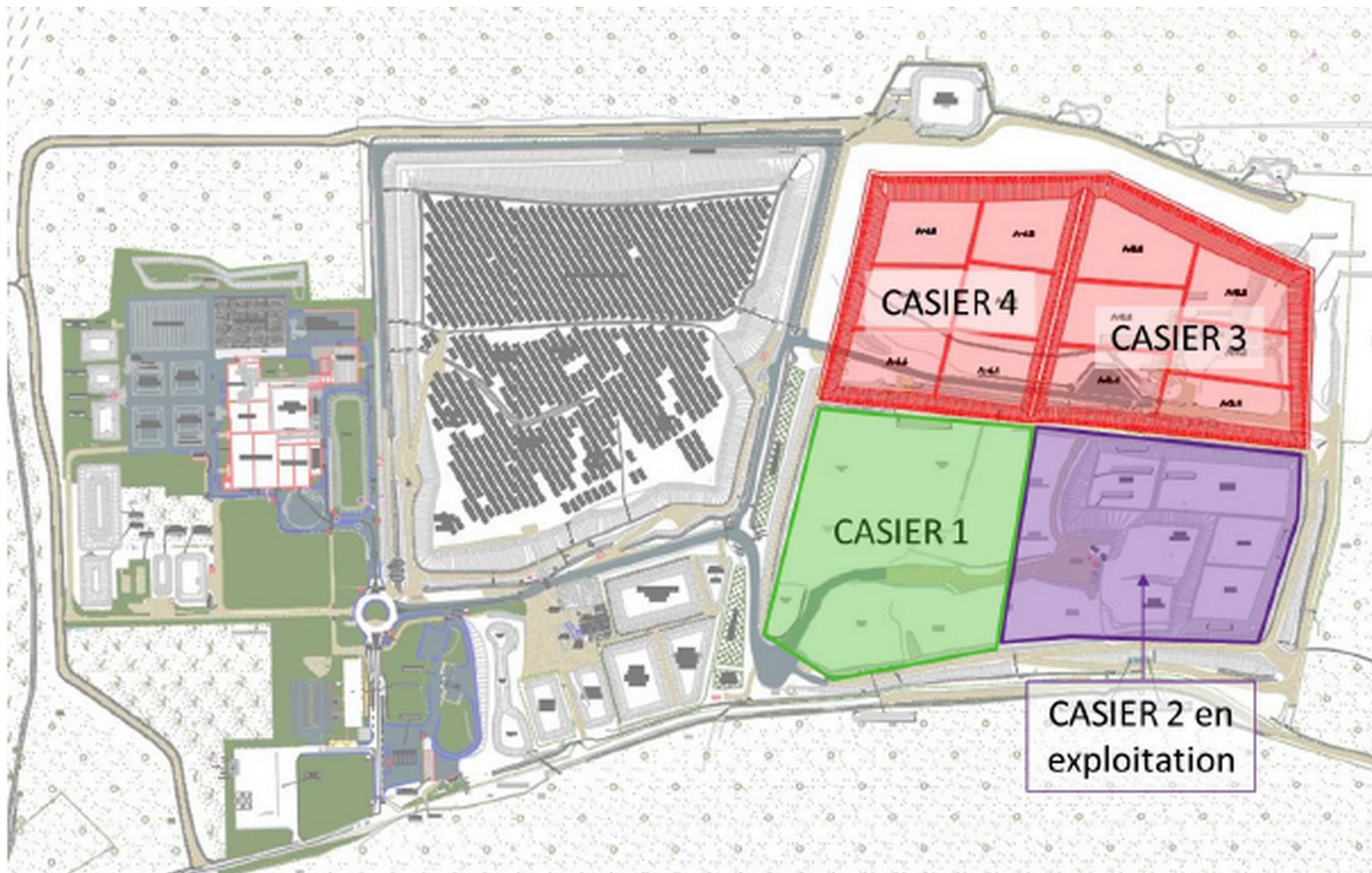
1.4 Les risques

- Phénomène dangereux principal : l'incendie

Événements déclarés à l'inspection

- Février 2017 : départ de feu benne stabilisation OM
- Juin 2017 : départ de feu casier ISDND, alvéole A1.6b
- Avril 2018 : fumées station DALKIA 3è turbine (valo biogaz)
- Septembre 2021 : départ de feu casier ISDND, alvéole A2.3b
- Septembre 2022 : départ de feu casier ISDND, alvéole A2.5a

2. Contrôle des installations



2.1 Plan de contrôle

- Établissement « P1 », prioritaire national (déchets, rejets air/eau)
- 1 inspection DREAL par an (dernière inspection : septembre 2022)
- Possibilité de réaliser des inspections supplémentaires hors PPC

2.2 La dernière inspection

- **Ordre du jour**
 - Contrôle de la procédure d'admission
- **Constats**
 - Exigences réglementaires respectées (vérification par sondage)
 - Quotas annuels de déchets admis
 - Zone de chalandise
 - Contrôle par vidéo des déchargements
 - Procédure actualisée pour renforcer l'interdiction d'élimination dans les ISDND des déchets non-dangereux valorisables
 - Rappel des obligations de tri aux apporteurs

2.2 La dernière inspection

- Constats (suite)
 - Faits susceptibles de suite
 - Registre des refus → compléter l'enregistrement et le signalement des déchets non conformes détectés après versement des bennes
 - Certificat d'acceptation préalable → renforcer leur traçabilité et veiller à y intégrer l'ensemble des nouvelles exigences réglementaires (justification du caractère ultime des déchets mis en ISDND)
 - Contrôle des déchets entrants → Demander aux clients un rapport annuel de caractérisation des déchets qu'ils apportent

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Des questions ?



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par :
Myriam ROBERT
Sous-préfecture de Cognac
Pôle collectivités – Aménagement du territoire
Tél. : 05 17 20 33 99
Courriel : myriam.robert@charente.gouv.fr

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) – CALITOM Sainte-Sévère
Compte-rendu de la réunion du 7 juin 2023**

La commission de suivi de site (CSS) d'élimination de déchets du pôle de traitement des déchets de Calitom à Sainte-Sévère s'est réunie le mercredi 7 juin 2023 à 9h30 à la salle des fêtes de SAINTE-SEVERE.

Présents :

Collège « administration de l'Etat » :

M. Sébastien LEPETIT, sous-préfet de COGNAC,
M. Jean-François MORAS, responsable de l'unité bidépartementale de la Charente et de la Vienne (Ubd 16-86) de la DREAL, représentant Mme la directrice régionale de la DREAL,
M. Sylvain MARCADIER, représentant M. le directeur de la DDT ;
M. Frédéric BOIROUX représentant Mme la déléguée départementale de l'agence régionale de Santé ;

Collège « collectivités territoriales » :

Mme Dominique VERAL, adjointe, représentant Mme le maire de la commune de SAINTE-SEVERE .
Mme Nadia VARLEZ, maire adjoint, de la commune de CHERVES-RICHEMONT ;
M. Christian MEUNIER, maire de la commune de REPARSAC ;
M. Bernard BALUTAUD, adjoint, représentant M. le maire d'Houlette,
M. Michel TISSEAU, maire adjoint de la commune de BREVILLE ;

Collège « exploitants » :

M. Michaël LAVILLE, Président de Calitom ;
M. Patrice BOISSON Vice-président de Calitom ;
M. Flavien DELAGE, Vice Président de Calitom ;
M. Yvan HUGUENOT, Directeur général adjoint de Calitom en charge des services industriels et infrastructures ;
M. Christophe COBERAC, responsable du service traitement et transfert des déchets ;

Collège « salariés » :

M. Bastien MAGRET, délégué du personnel, membre du CST;
Mme Sandrine PELLETIER, délégué du personnel, membre du CST ;

Collège « riverains » :

M. Michel BABINEAU Président de l'association Charente Nature ;
M. Yves MORINET représentant le Président de la Fédération de la Charente pour la pêche et de la protection du milieu aquatique ;
M. Jérôme BELLINET représentant le Président de l'association Perennis ;

Personnes qualifiées :

M. David BARDIN, commandant de compagnie, SDIS 16

Autres participants :

M. Stéphane FAVAUD, inspecteur de l'environnement, DREAL, Ubd 86-16 ;
Mme Lucy LLINARES, secrétaire générale de la sous-préfecture de Cognac ;
Mme Myriam ROBERT, Pôle collectivité – aménagement du territoire, sous-préfecture de Cognac ;

Excusés :

M. François FILIPPI, Directeur général des services de Calitom

Absents :

M. BARON, association AIDERCET ;
M. le président de Grand Cognac ;
M. le président du conseil départemental ;
M. le Président de la Fédération départementale des Chasseurs de la Charente ;
M. Bernard DUPONT, maire de la commune de NERCILLAC ;

Ordre du jour :

- modification de la composition de la commission,
- bilan de l'inspection des installations classées,
- bilan (2022) et perspective de l'entreprise.

Après que chaque participant s'est présenté, M. le sous-préfet ouvre la séance et rappelle les points inscrits à l'ordre du jour :

- modification de la composition de la CSS
- bilan de l'inspection 2022 de la DREAL
- bilan 2022 et perspectives de Calitom sur le site de Ste Sévère

I – modification de la composition de la CSS

Le collège « salariés » est modifié comme suit :

- M. Cyril HARDY ne fait plus partie du collège salarié (*la société Véolia a quitté le site en début d'année 2022 - fin du traitement mécano-biologique*),
- M. David JORAT est remplacé par Mme Sandrine PELLETIER,
- M. Bastien MAGRET est maintenu.

Cette modification a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 11 mai 2023 modifiant la composition de la CSS qui a été diffusé le 17 mai lors de l'envoi de l'invitation à la CSS de ce jour.

II – présentation DREAL

MM. MORAS et FAVAUD de la DREAL, présentent le bilan de l'inspection des installations classées du site et les contrôles opérés. Les informations communiquées sont détaillées dans le diaporama ci-joint.

III – Bilan et perspectives de l'entreprise :

Tout d'abord M. LAVILLE, président de CALITOM, tient à apporter quelques informations sur la capacité du site et ses évolutions face aux évolutions et contraintes réglementaires et économiques telles que la fin des biodéchets des ordures ménagères à compter de janvier 2024. En outre, l'installation TMB est devenue obsolète suite à la baisse des sacs noirs ce qui a conduit à son arrêt en février 2022. Cependant le bâtiment n'est pas encore amorti. Un projet de création d'une unité de préparation de combustible solide de récupération (CSR) à partir de déchets d'activités économiques qui pourrait être implantée dans le bâtiment du TMB, est en réflexion.

En attendant de pouvoir sortir de l'enfouissement, Calitom demande a maintenir la capacité d'enfouissement à 70 000t/an jusqu'à l'ouverture d'une unité de valorisation énergétique (UVE). Ce nouvel outil à l'étude ne devrait pas voir le jour avant 2027.

Puis, M. COBERAC présente le rapport d'activité de l'entreprise 2022 et les prévisions de travaux et d'exploitation pour 2023. Ces différents points sont détaillés dans le diaporama joint au présent compte-rendu.

La séance levée, M. le sous-préfet remercie les participants ainsi que la commune pour son accueil.

Le président,



Sébastien LEPETIT

Commission de Suivi de Site en date du 07/06/2023 à Sainte-Sévère

Présentation du rapport d'activité 2022

- L' Installation de stockage de déchets et ses équipements connexes
- Le quai de transfert de sacs jaunes
- L' avenir du TMB et de la plateforme de compostage des ressources végétales

Les prévisions 2023 : travaux et exploitation



Exploitation contrôlée

- > **Accueil physique à l'entrée du site et gardiennage en dehors des heures d'ouverture**
- **Certificats d'admission de déchets remis à jour chaque année**
- **Inspection DREAL Poitiers en date du 21/09/2022 sur la traçabilité des déchets entrants**
- > **Ponts bascule et portique de détection de radioactivité contrôlés annuellement**
- **Aucun déclenchement radioactif à signaler sur l'année 2022**
- **15 fiches de non-conformité établies (ferraille, pneus, DMS..)**



Par filières de traitement et par an

Casier amiante liée

Matière	Quantité reçue en tonnes en 2022
AMIANTE	109,76

➤ Autorisation annuelle 180 tonnes



Centre de stockage

Matière	Quantité reçue en tonnes en 2022
DAE	9375,34
BIODECHETS	33,04
ORDURES MENAGERES	28 215,76
REFUS DE TRI	1 144,80
REFUS TMB	40,66
STABILISATS TMB	4 056,86
MULCH, REFUS PFC	2 202,80
TOUT VENANT	24 184,92
TOTAL CASIER	69 254,18

➤ Autorisation annuelle 70 000 tonnes



Par filières de traitement

Quai de transfert

Matière	Quantité reçue en tonnes en 2022
EMBALLAGES MENAGERS	5 309,78



PFC

Matière	Quantité reçue en tonnes en 2022
RESSOURCES VEGETALES	2 645,46



➤ **Autorisation annuelle 10 000 tonnes**

Zone de gravats

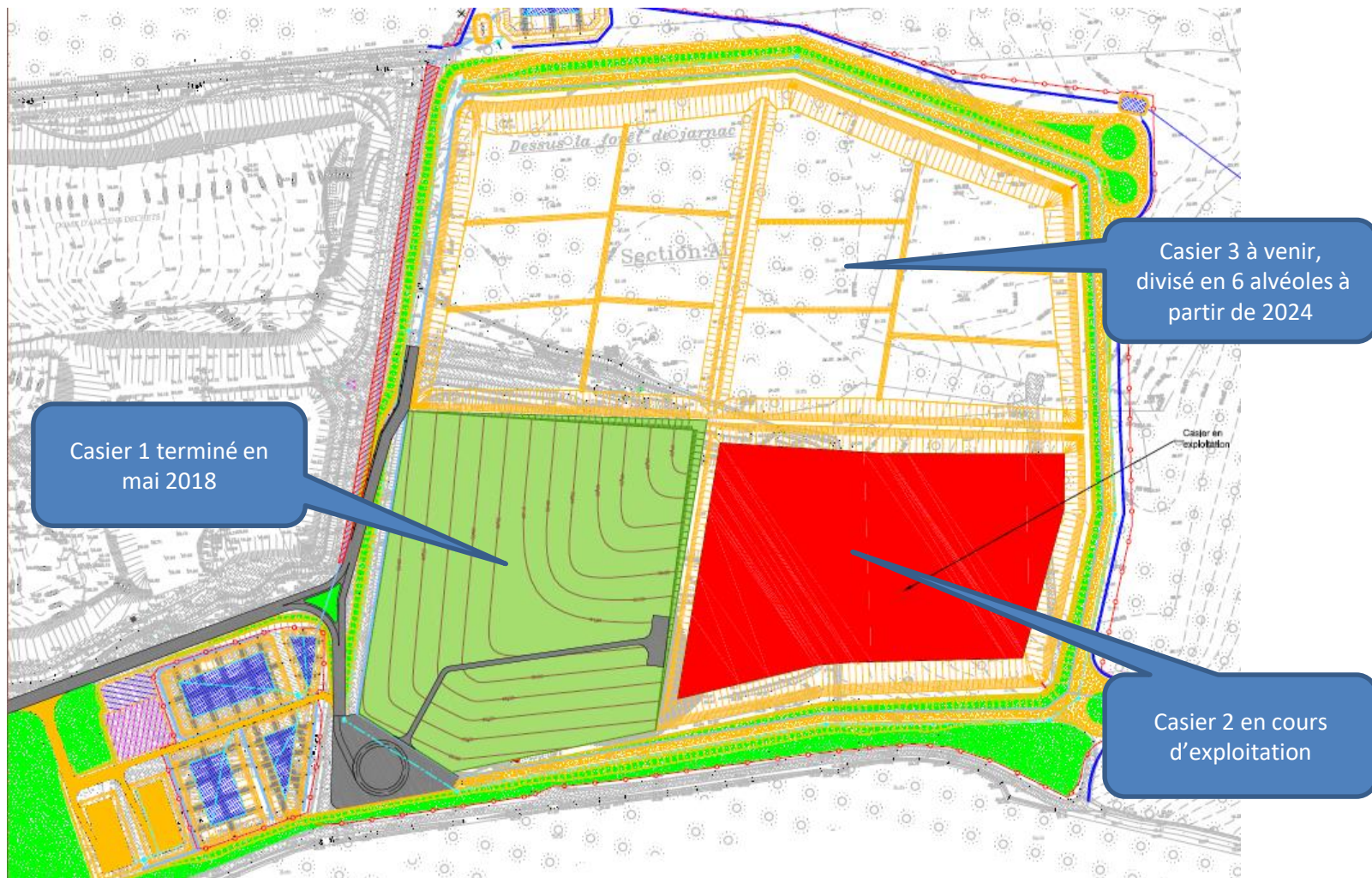
Matière	Quantité reçue en tonnes en 2022
GRAVATS	12 138,96



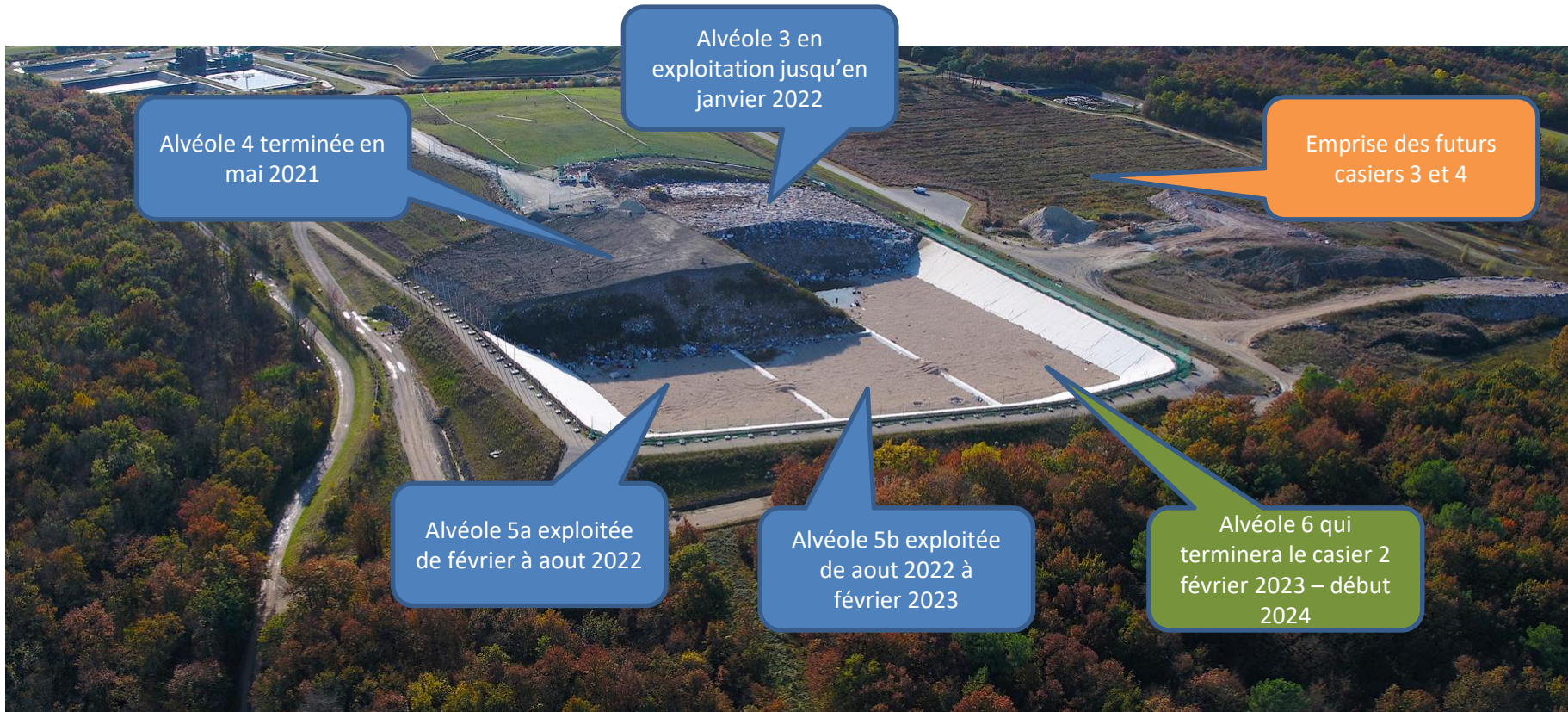
L' Installation de stockage de déchets



Exploitation du casier 2 en 6 alvéoles



Exploitation du casier 2



Exploitation des alvéoles 3 et 5

➤ **exploitation de l'alvéole A2.3b**

13 193 tonnes réceptionnées

➤ **exploitation de l'alvéole A2.5a**

32 615 tonnes réceptionnées

➤ **exploitation de l'alvéole A2.5b**

23 446 tonnes réceptionnées

➤ **Total enfouis de 69 254 tonnes en 2022**



Exploitation de l'alvéole 6 depuis février 2023



Remplissage à début février 2023



Remplissage à début mai 2023

Installation de caméras aux quais de déchargement

Depuis avril 2022, afin de vérifier la conformité des déchets enfouis et conformément à nos obligations réglementaires, le déchargement des déchets au casier est filmé par 4 caméras afin d'enregistrer :

- Les images des opérations de déchargement de manière à pouvoir identifier le contenu qui est déchargé ;
- La plaque d'immatriculation de chaque véhicule réceptionné dans l'installation.

En cas de problématiques particulières, les images vidéo peuvent être visionnées et transmises aux services de la DREAL.



Moyens matériels utilisés

> 2 engins d'exploitation :

1 compacteur pour le compactage des déchets et 1 chargeur à chenilles pour les opérations de chargement ou en remplacement du compacteur en cas de pannes.

> Casse moteur du compacteur en novembre 2022

Mobilisation de gros moyens pour le sortir du casier;

Location full-service de 2 autres compacteurs en attente de la réparation;

Remise en service du compacteur en avril 2023



Sécurisation des abords des casiers

- **Couverture des flancs à l'avancement**
par plaquage en gravats ou argile pour
limiter les entrées d'air et les odeurs

- **Filets de protection anti-envols**
 - Pour ceinturer les alvéoles en exploitation
 - Pour protéger les zones boisées
environnantes



Des moyens adaptés

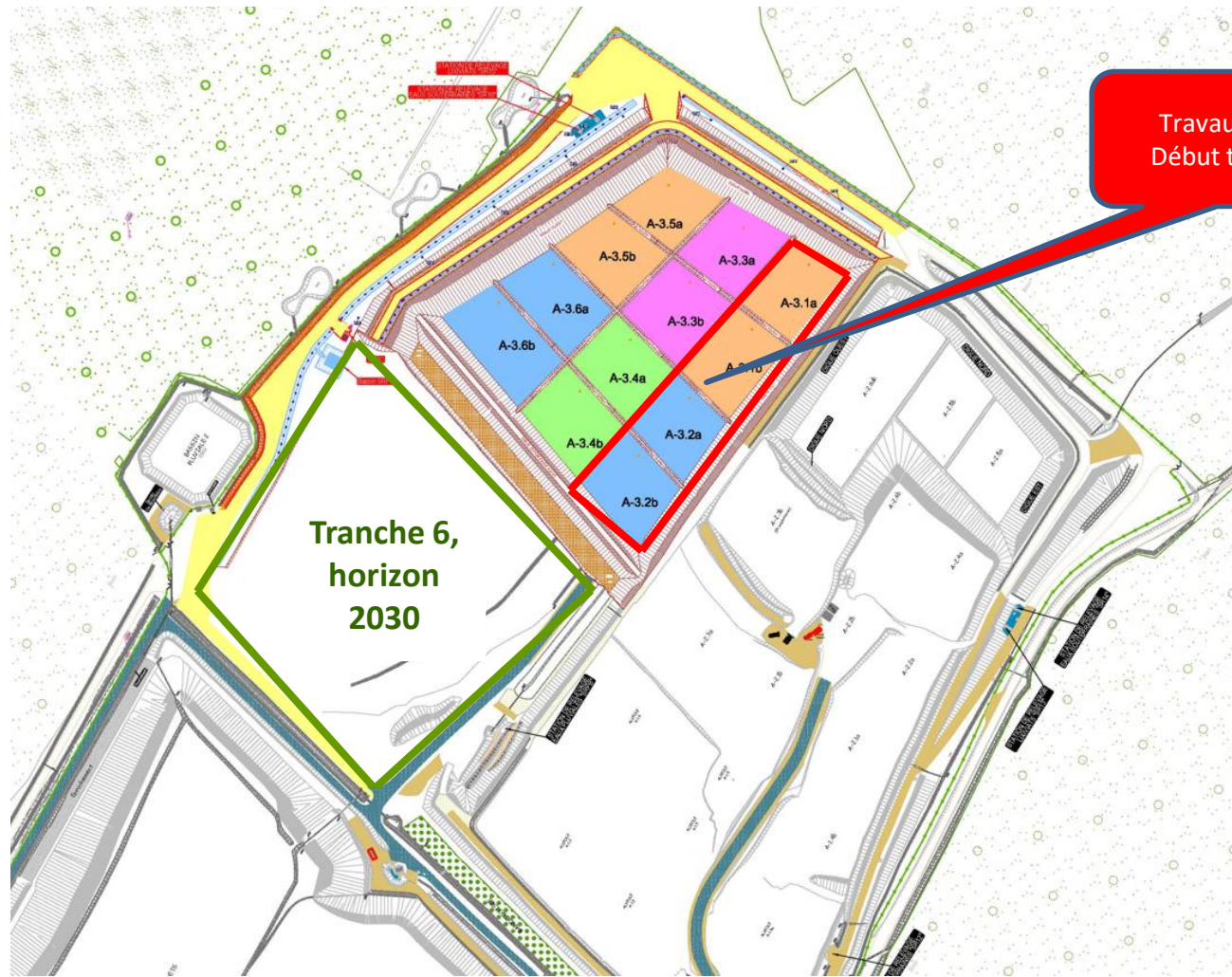
1. **surveillance par gardiennage** (agents formés SSIAP1)
2. **service d'astreinte de Calitom**
3. **stock d'inertes** à proximité de l'exploitation (1 800 m³)
4. **2 réserves incendie** (900 m³ sur la zone Sud et 600 m³ sur la zone Nord)
5. **extincteurs présents** dans les locaux et sur le quai de déchargement.
6. **Caméras** aux abords des casiers de déchets (thermiques et de surveillance)
7. **RIA** dans le TMB et le quai de transfert
8. **Convention** avec une entreprise locale de BTP



- **5 départs d'incendies mineurs dans les déchets** (composants électriques, acides, batteries, fumigènes) maîtrisés très rapidement à l'aide d'extincteurs et apport de sable;
- **1 départ de feu avec déplacement des pompiers sur l'alvéole A2.5b**
 - survenu le 03/09 à 20h30, maîtrisé avant leur arrivée; placage en argile sur le flan de l'alvéole; aucun dégât à signaler.



Début des travaux de la tranche 5



Travaux 2022 :
Début tranche 5

Tranche 6,
horizon
2030

Début des travaux de la tranche 5

- Déblaiement en masse des matériaux de l'emprise des alvéoles à compter de mai;
- Nidification d'une cigogne sur l'emprise de la base vie;
- **Décalage des travaux et sécurisation de la zone par un périmètre de protection pendant 3 mois !**



Mise en oeuvre de la tranchée drainante périphérique

- Création de la tranchée de drainage des eaux souterraines en façade Nord en juin;
- Connexion des réseaux au système de pompage;
- En parallèle, réalisation du réseau de drainage des lixiviats



Aménagement des alvéoles

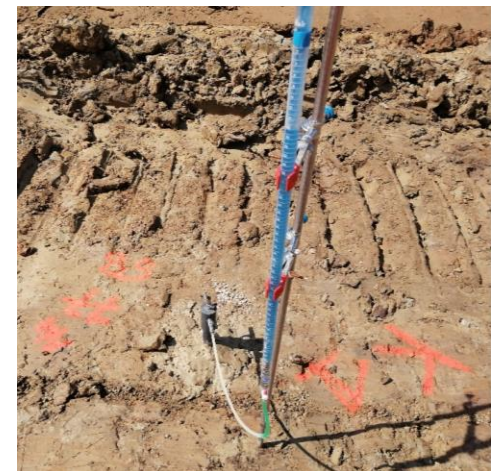
A3.1 et A3.2

- Reconstitution de l'étanchéité passive (impermeabilité $< 1.10^{-9}$ m/s);
- Mise en œuvre de l'étanchéité active du casier, contrôles réalisés par SAFEGE
- Pose des réseaux de lixiviats;
- Dépose des cailloux drainants (épaisseur 50 cm);
- Fin des travaux en juin 2023
- Dépôt du dossier à la DREAL fin juin



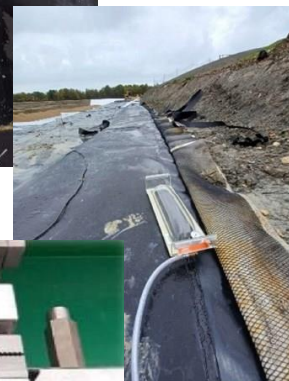
Contrôles extérieurs barrière sécurité passive

- Mise en place d'une méthodologie par planche d'essai pour obtenir la performance de transmissivité au travers de la barrière argileuse
 - Nombre de passes de compactage, teneur en eau des argiles
 - Contrôle de la perméabilité par couches suivant la méthode normée NF X30-420 avec résultats inférieurs à $1.10^{-10} \text{ m.s}^{-1}$ respectant la **valeur limite de $1.10^{-9} \text{ m.s}^{-1}$**
- Contrôle par essai d'infiltration en forage de la perméabilité suivant la norme NF X30-424 à la fréquence d'un essai pour 1000 m^3 de BSP reconstituée ($17\ 000 \text{ m}^3$ pour ces travaux)
 - 9 essais réalisés sur les talus avec des résultats variant de $1,3$ à $7,1.10^{-10} \text{ m.s}^{-1}$
 - 8 essais sur le fond avec des résultats de $1,9$ à $3,6.10^{-10} \text{ m.s}^{-1}$



Contrôles extérieurs barrière sécurité active

- Mise en pression canal central
Tenue à 3 bars (mini 2,5 bar pour geomembrane de 2 mm ép.
Pendant 3 min avec perte de charge max de 10%
- Contrôle à la pointe sèche et essai à la cloche à vide pour les points triples
- Test par essai destructif (*Examo 600 Leister*)
Exemple Soudure S83 :
Pelage 93% pour valeur minimale 70% matière première
Cisaillements 103 % pour valeur minimale 90 %



- Contrôle par dipôle électrique
Dispositif condensateur
Cycle charge/décharge
Si fuite perte de potentiel

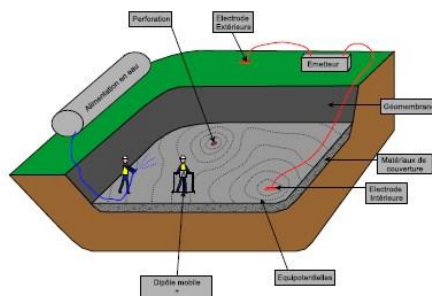
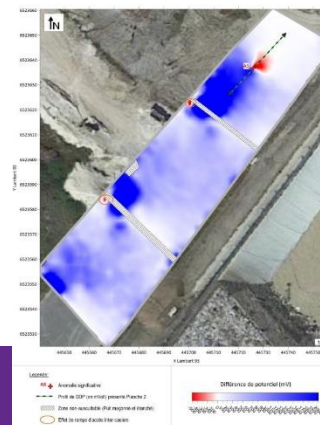


Figure 2 : Schéma de principe de la mesure GeoIT®



Couverture et dégazage des alvéoles A2.3 et A2.5

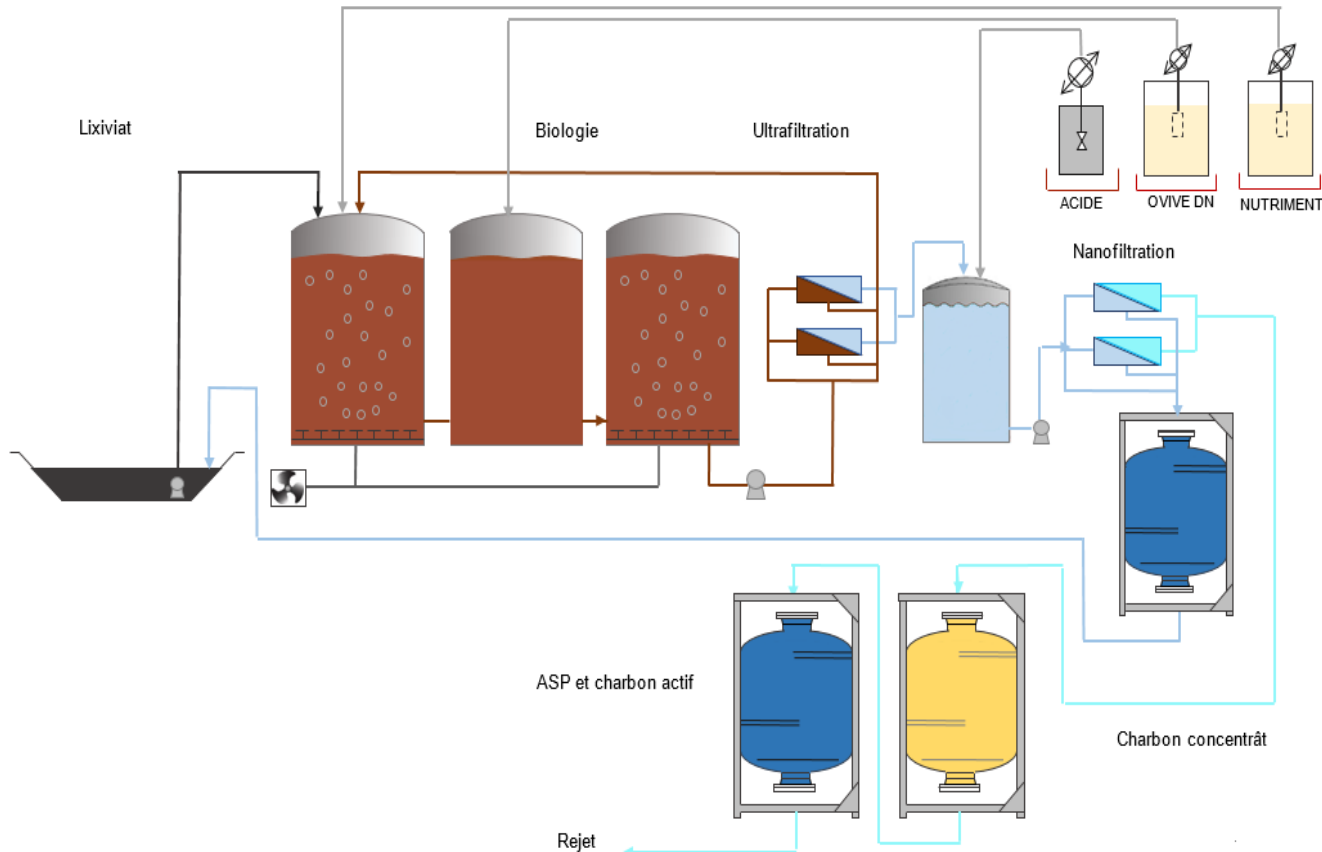
- Mise en œuvre de la couverture définitive et captage des puits de biogaz sur l'alvéole A2.3 en mars
- Dépose et compactage d'une couche d'argile de 60 cm sur l'emprise de l'alvéole A2.5 en décembre
- Forage de 3 nouveaux puits de dégazage et transformation de la tête de puits de lixiviat existante en puits mixte sur l'alvéole A2.5;
- Raccordement des puits au réseau de biogaz prévu fin juin 2023.



assuré par la société OVIVE

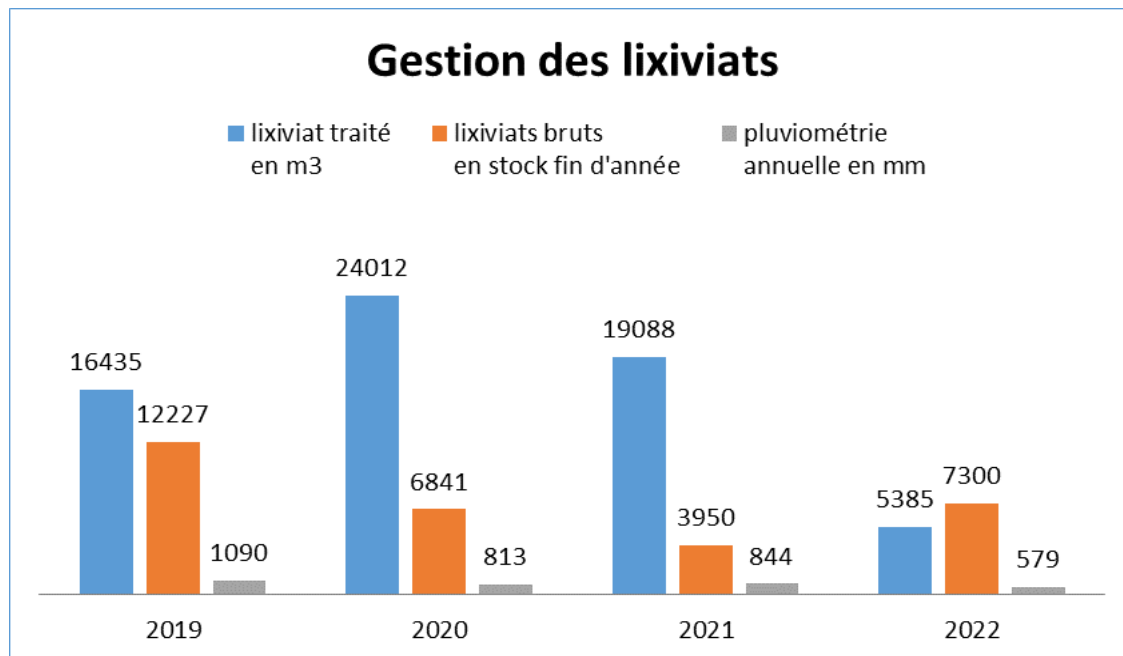


Process de traitement à haute technologie

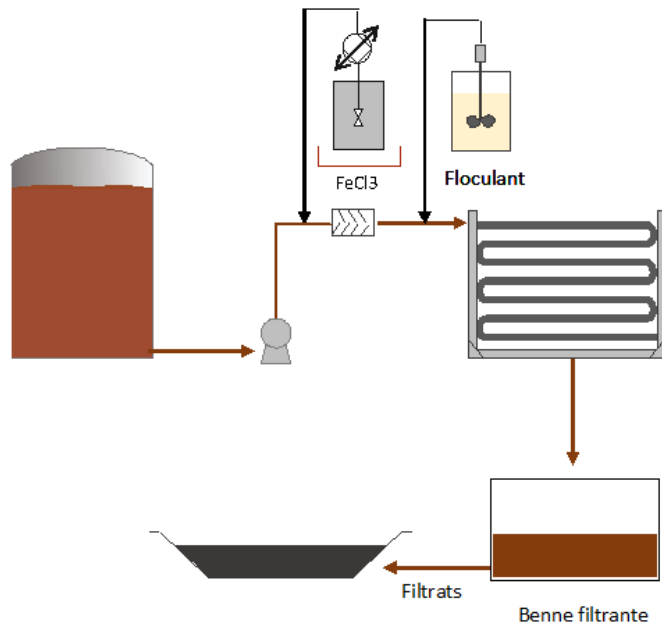


Volumes traités

	Sainte Sévère	
	lixiviats traités en m3	stocks en place fin de mois en m3
janvier-22	1 482	4 336
février-22	1 182	4 000
mars-22	802	3 800
avril-22	1 756	3 700
mai-22	163	3 600
juin-22	0	3 796
juillet-22	0	3 900
août-22	0	4 000
septembre-22	0	4 029
octobre-22	0	5 700
novembre-22	0	6 800
décembre-22	0	7 300
Total annuel	5 385	



→ Une production de lixiviats exceptionnellement faible, avec une météo très clémente – 579 mm seulement !!



- 6 bennes à boues déshydratées envoyées en filière de traitement agréée pour compostage et valorisation matière;
- 70,24 tonnes évacuées.

Suivi analytique 2022

> Traitement des lixiviats

- très bons rendements épuratoires ;
- seulement 1 léger dépassement ponctuel (pour la DCO), réglé aussitôt par OVIVE

> Eaux pluviales (BP1, BP2 et BP4)

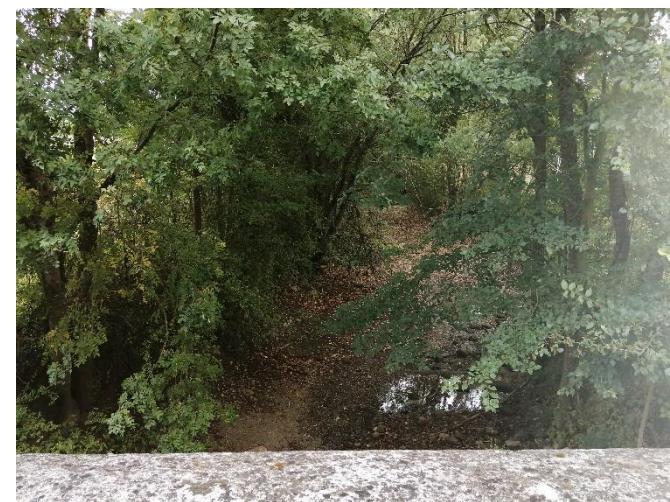
- dépassements récurrents sur la DCO, Fe et Al, (caractéristiques des argiles présentes dans le sous-sol)

> Le Capitaine et La Soloire :

- aucun impact de l'ISDND sur le milieu récepteur
- 1 seul prélèvement réalisé (cours d'eau asséchés)

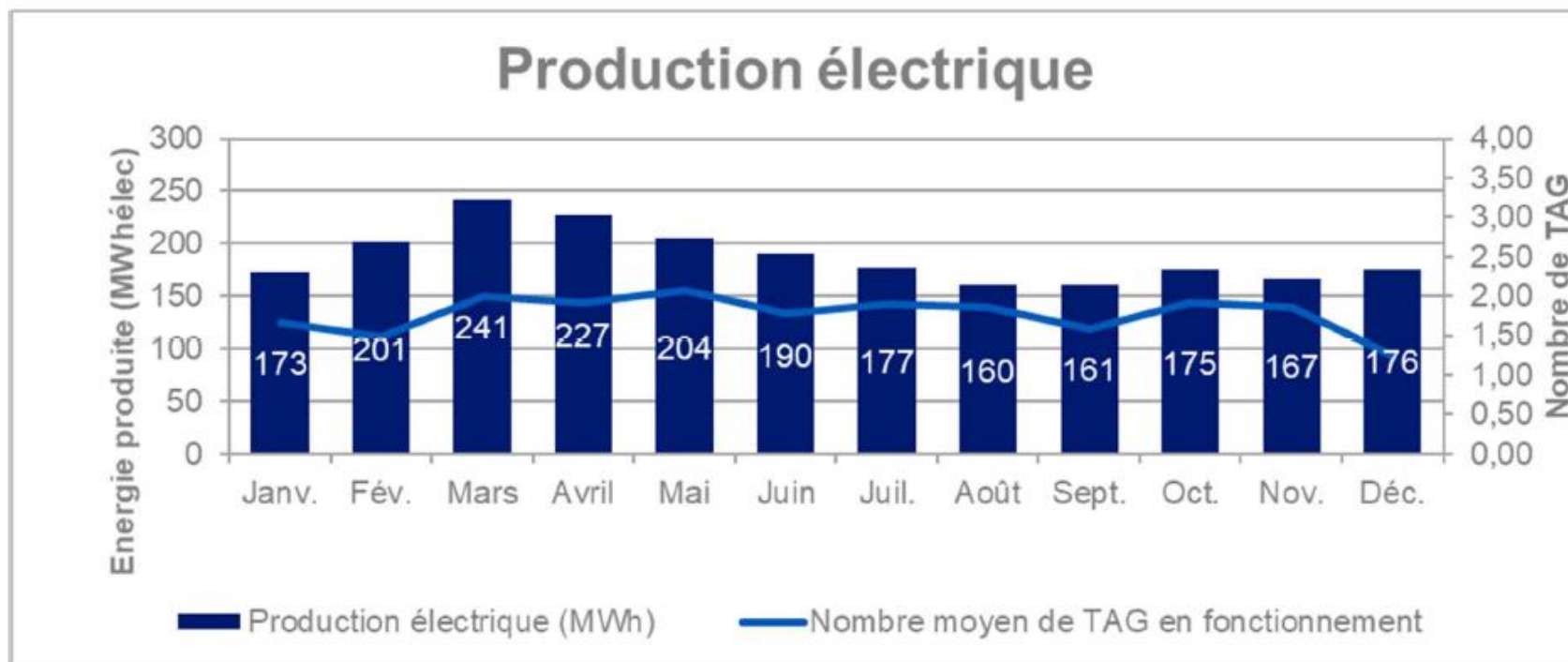
> Eaux souterraines

- aucune évolution au fil du temps
- pas de contamination significative
- contexte naturel très fortement minéralisé



Production électrique 2022 plutôt stable

Sur l'année 2022, 2 251 MWh électriques nets ont été produits par l'installation.



Les chiffres clés sur 2022

<i>Volume de biogaz valorisé</i>	<i>Composition moyenne du biogaz</i>	<i>Débit moyen du biogaz en cogénération</i>	<i>Nombre moyen de turbines</i>
3 015 969 N m ³	32 % de CH ₄	350 Nm ³ /h	1,7
<i>Production électrique nette produite</i>	<i>Energie thermique nette produite</i>	<i>Taux de valorisation énergétique</i>	<i>Heures de fonctionnement</i>
2 251 MWhélec	4 113 MWth	97 %	8 624 heures



<i>Heures de fonctionnement</i>	<i>Température moyenne</i>	<i>Débit moyen du biogaz</i>	<i>Volumes brûlés</i>
580 h	1 100 ° C	147 Nm ³ /h	85 241 Nm ³

> **Equipement de secours** utilisé en cas de défaillances ou maintenance des microturbines de DALKIA.



Obligations réglementaires : analyses de fumées

> analyses semestrielles en sortie de cheminée des turbines

3 campagnes de mesure réalisées

3 dépassements signalés sur les deux 1ères analyses :

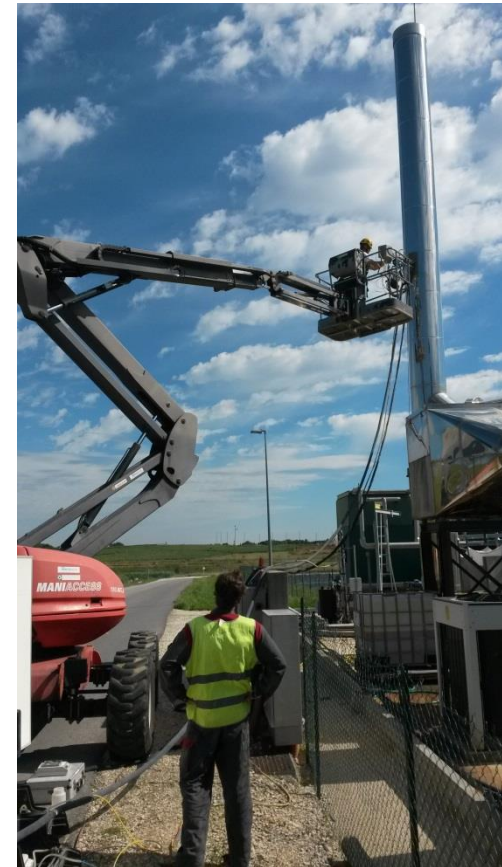
2 en SOx : silo charbon actif saturé

1 en CO : filtres à air des turbines colmatés

résultats conformes sur la 3^{ème} analyse après correctifs DALKIA.

> analyse annuelle en sortie de torchère

Conformité sur l'ensemble des paramètres mesurés (sur 1 campagne de mesure)





Biogaz et Centrales photovoltaïques



Panneaux solaires sur anciens massifs de déchets:

- En production depuis le printemps 2021
- Puissance de 5 Mwc sur emprise de 9 ha;
 - 11 500 panneaux installés;
- Prod. Annuelle 2022 de 5 820 Mwh elec
- Équivalent conso elec de 1 500 foyers.

Depuis 2010, Dalkia valorise le biogaz :

- Prod. 2022 de 2251 Mwh elec
- Équivalent conso elec de 968 foyers.

Panneaux solaires sur toiture hangar compost :

- Raccordement Pan Sud en mai 2018 et Pan Nord en juin 2020 :
 - Puissance totale de 471 Kw;
- Prod. Annuelle 2022 de 466 Mwh elec
- Équivalent conso elec de 200 foyers.

Soit un total de 8 537 Mwh produits sur le site, l'équivalent de la consommation électrique estimée d'environ 2 600 foyers !

110 tonnes réceptionnées en 2022

- > **Réception de bigs bags d'amiante liée** provenant uniquement des particuliers
- > **Recouvrement des déchets** après chaque livraison
- > **Contrôle en continu des eaux drainées en fond de casier** (débit, pH)
- > **Mesures de fibres d'amiante** dans un bassin de stockage des eaux de ruissellement 1 fois/an.
(résultat : absence de fibres dans les eaux).

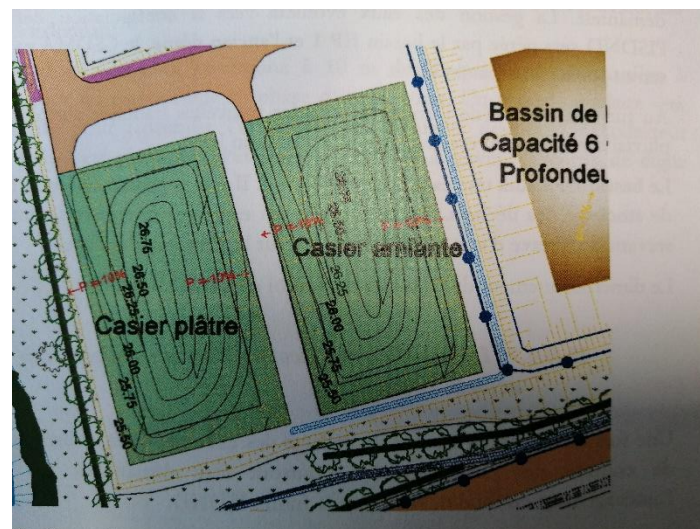


Travaux 2023

> **Le casier en cours d'exploitation** sera plein en fin d'année 2023; Il sera finalisé en dôme avant d'être recouvert par une couverture de terre végétale.



> **Un nouveau casier** devra alors être ouvert pour la continuité de l'exploitation; Il sera aménagé sur l'emprise du casier « plâtre » initialement prévu dans le DDAE du site mais qui ne sera jamais utilisé en tant que tel.





5 310 tonnes réceptionnées en 2022

- > **Dépotage des bennes en haut de quai** en sacs ou en vrac (ville de Cognac uniquement);
- > **Optimisation du remplissage des bennes** avec un tractopelle
- > **Bâchage des bennes** pour éviter au maximum les envols
- > **Transfert en polybenne en régie** vers le centre de tri ATRION



12 139 tonnes réceptionnées en 2022

> **Utilisation des gravats sur site** pour réfection des pistes lors des travaux ou placage des flans de déchets dans les casiers.



> **Atelier de broyage et concassage** pour une meilleure valorisation des gravats.



> **Une personne à plein temps sur le site**

- Tontes des massifs de déchets
- Entretien des fossés, des bassins, des haies, des pistes....
- Ensemencement d'espèces messicoles sur les nouveaux casiers de stockage de déchets.

> **Du matériel spécifique adapté**

- tracteur agricole avec épareuse;
- robot pour l'entretien des flancs et des espaces difficiles d'accès

> **Des moutons pour l'entretien des espaces sur la centrale solaire**

➔ **Programme de gestion différenciée**



➤ **Lieu d'embauche des équipes de collecte**

- Garage des véhicules de collecte (BOM, benne colonnes enterrées, Packmat...)
- Atelier de maintenance



➤ **Equipements complémentaires**

- Aire de lavage;
- Cuves à carburant





2 645 tonnes réceptionnées en 2022

- **L'exploitation de la plateforme de compostage des ressources végétales assurée par VEOLIA s'est arrêtée le 09/02/2022 et le marché n'a pas été reconduit;**
- **Les ressources végétales des déchèteries de l'Ouest ont été dirigées progressivement vers des plateformes de co-compostage à la ferme chez des agriculteurs partenaires, comme ce qui se faisait déjà dans le reste du département;**
- **Les dernières distributions de compost auprès des particuliers ont eu lieu en octobre 2022;**
- **La commission « proximité et qualité de service » de Calitom réunie fin 2022 a délibéré pour l'arrêt de la distribution de compost auprès des particuliers à compter de 2023.**

Tonnages attendus en 2023

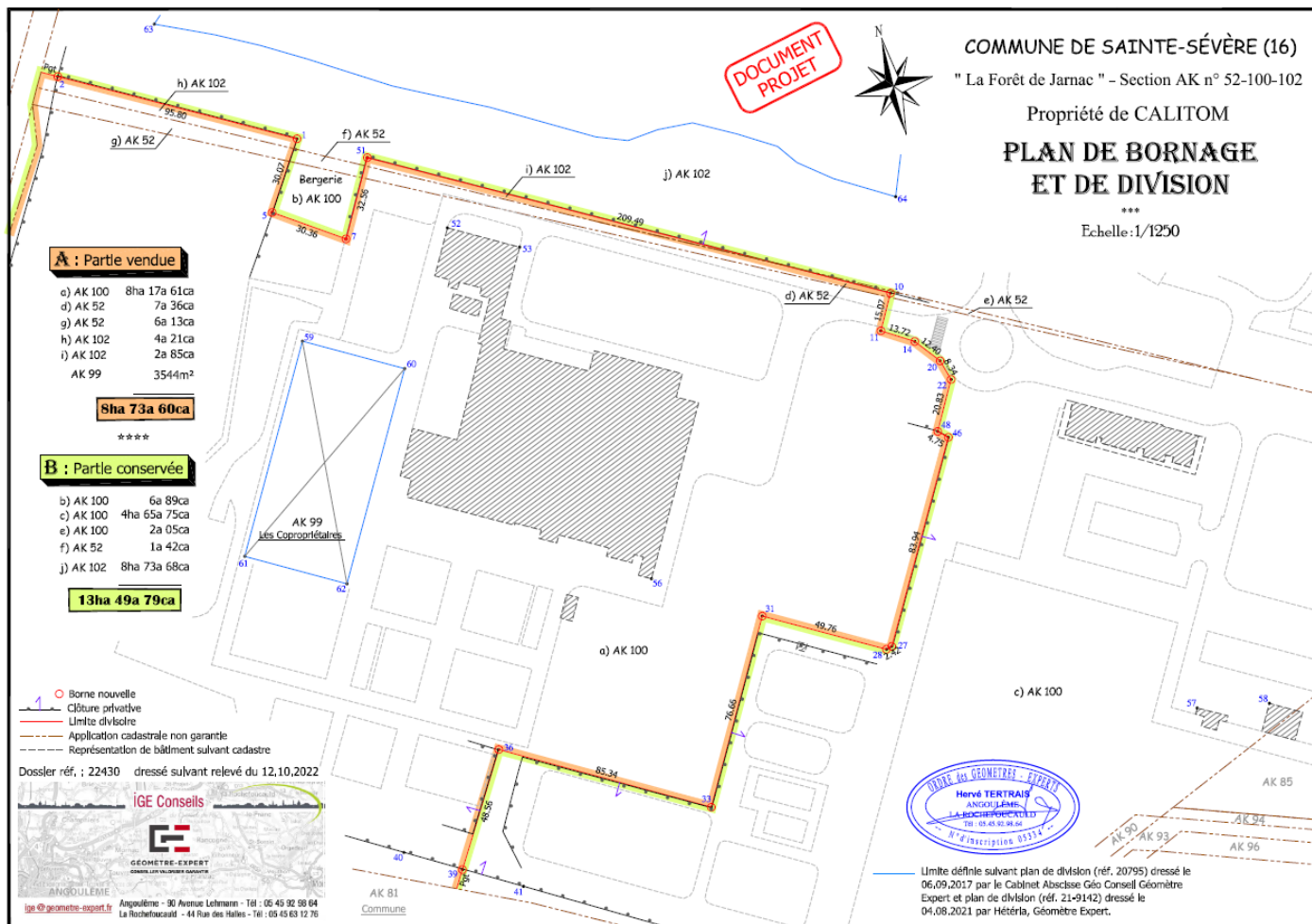
- Depuis le début d'année 2023, seules les ressources végétales des paysagistes privés et services techniques des communes avoisinantes ont été accueillies sur la plateforme de Sainte-Sévère (environ 1300 tonnes annuelles);
- Les végétaux y sont broyés environ 2 fois par an;



- Ils sont ensuite évacués par un agriculteur partenaire (M. Augiron) qui utilise le broyat pour ses propres besoins.



- Des négociations sont actuellement en cours avec un industriel travaillant dans le domaine des déchets qui pourrait racheter les bâtiments et développer de nouvelles activités sur le site de Valoparc



**MERCI POUR
VOTRE ATTENTION**

Des Questions ?...